ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
Présents : **14**
En exercice : **17**
Votants : **16**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, le JEUDI VINGT DEUX MAI** le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 15 mai 2025.**

Présents :
BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, RENAUDIN Didier, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, de LACOUR SUSSAC Hugues. AUDEBERT Délizia

Absents : FOUCHER Nicolas

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à de LACOUR SUSSAC Hugues, BLAIS Céline à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 036-2025/05-006 REPARTITION DES SIEGES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Le maire indique aux élus qu'en vue de la recomposition des conseils communautaires en mars 2026, les communes membres ont la possibilité, si elles le souhaitent, jusqu'au 31 août 2025 d'opter pour une clé de répartition des conseillers communautaires suivant :

- le principe de répartition de droit commun -portant sur 63 sièges-
- ou suivant celui d'un accord local pouvant porter sur 63 sièges (comme le droit commun) ou portant sur 64 sièges.

Le maire donne lecture aux élus des différentes clés de répartition et propose d'opter pour la représentation des élus suivant le principe d'accord local avec 64 sièges

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

➢ ***SE PRONONCE favorablement sur la répartition des sièges de conseillers communautaires suivant l'accord local portant sur 64 sièges.***

Pour extrait conforme

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime)

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2025.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr